



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle des polluants dans l'augmentation du nombre de cancers de la prostate

Question écrite n° 11686

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé au sujet du rôle des polluants dans l'augmentation du nombre de cancer de la prostate. Alors que l'on est passé d'un demi-million de cas diagnostiqués de cancer de la prostate à 1,6 million de cas dans le monde en 2015, celui-ci est devenu la cinquième cause de mortalité masculine par cancer et la première dans 29 pays. Les données récentes démontrent que l'exposition croissante des populations aux perturbateurs endocriniens, que ce soit les pesticides, les plastifiants, les cosmétiques, les solvants joue un rôle majeur dans l'expansion de ce que l'Organisation mondiale de la santé qualifie de pandémie. Ainsi, que compte faire le Gouvernement pour réduire l'impact de ces produits sur la santé ? Quelles politiques le Gouvernement va-t-il mettre en œuvre pour protéger les fœtus de sexe masculin, alors que l'on sait que la susceptibilité des hommes au cancer de la prostate est déterminée au cours de la vie intra-utérine, lorsque le développement de l'organisme est mis en œuvre ? Qu'envisage le Gouvernement pour réduire le nombre de décès liés au cancer de la prostate dans les années à venir ? Quelles actions seront instiguées pour que ne se répètent pas les 8 200 morts de cette cause en 2017 ? Les produits perturbateurs endocriniens représentent aujourd'hui un problème majeur pour la santé. Ainsi, elle l'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour limiter leur nuisance.

Texte de la réponse

Le cancer de la prostate est la 3ème cause de décès par tumeurs solides chez l'homme derrière les cancers du poumon et du colon, soit un taux de mortalité standardisé de 8,9 pour 100 000. L'analyse des tendances entre 1990 et 2015 révèle une évolution récente plutôt favorable pour l'incidence et la mortalité. Le taux d'incidence de ce cancer a été en forte augmentation jusqu'en 2005, puis a ensuite nettement diminué. Le taux de mortalité est quant à lui en baisse constante entre 1990 et 2015. L'amélioration de la survie du cancer de la prostate résulte d'une conjonction de différents facteurs : les pratiques diagnostiques, les progrès thérapeutiques et une prise en charge plus efficace car plus précoce. Les facteurs de risque établis pour le cancer de la prostate sont : l'âge avancé, les antécédents familiaux, les origines ethniques. Le statut hormonal androgénique est vraisemblablement un facteur favorisant le cancer de la prostate. Certains facteurs environnementaux, professionnels ou alimentaires seraient également susceptibles de jouer un rôle dans la survenue d'un cancer de la prostate : exposition aux rayonnements ionisants (imagerie médicale notamment) ; expositions professionnelles notamment au cadmium, au malathion, au thorium 232, à l'arsenic et ses composés inorganiques ainsi que via l'industrie du caoutchouc ; exposition à certains pesticides ; les stéroïdes androgéniques anabolisants et la consommation de viande rouge. Le niveau de preuve scientifique n'est pas encore suffisant pour conclure avec certitude sur la causalité de ces facteurs environnementaux. Une étude publiée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en juillet 2018 et financée par l'Institut national contre le cancer (INCa) récapitule le nombre de nouveaux cas de cancer chez les adultes de 30 ans et plus en France, en 2015, attribuables au mode de vie et à l'environnement. Ce rapport présente le nombre de cancers évitables en modifiant le mode de vie ou l'environnement. Le cancer de la prostate y apparaît comme la localisation pour laquelle la part évitable est la plus faible : ainsi seulement 0,6% des cancers de la prostate ont

une cause environnementale identifiée (soit 284 cas de cancers de prostate pour l'année 2015). Par ailleurs, l'INCa travaille actuellement, en lien avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), à la mise à jour de l'expertise collective « Cancer et Environnement » de 2008 en vue d'éclairer les interrogations sur les étiologies environnementales (perturbateurs endocriniens inclus) de certains cancers, dont celui de la prostate. Concernant la chlordécone, des travaux sont en cours par l'Inserm et l'Anses afin d'apporter des éléments d'expertise dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles. Les perturbateurs endocriniens, omniprésents dans l'environnement et les produits de consommation courante, sont suspectés d'avoir de multiples effets sur la santé, en particulier en période périnatale : troubles de la reproduction, troubles du métabolisme, troubles neuro développementaux. La France est un des rares pays en Europe à avoir adopté, depuis avril 2014, une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens et est force d'impulsion aux niveaux européen et international en matière de lutte contre les risques liés à ces substances. Cette stratégie est copilotée par les ministères chargés de l'environnement et de la santé. Une révision de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens est actuellement en cours. Son objectif est de réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. Les populations les plus vulnérables à une exposition aux perturbateurs endocriniens, les femmes enceintes et les jeunes enfants, sont prioritairement ciblés. Les actions de cette stratégie sont structurées selon trois axes : protéger la population, prévenir l'imprégnation de l'environnement et améliorer les connaissances. Ce projet de nouvelle stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens était en consultation publique jusqu'au 8 février 2019 et devrait être publiée au cours du premier semestre 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11686

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7093

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2443